

Le lien entre la traite des êtres humains et la migration forcée

« Protéger [nos] frères et sœurs [migrants] est un impératif moral à traduire en adoptant des instruments juridiques, internationaux et nationaux, clairs et pertinents [...], en mettant en oeuvre des programmes opportuns et humanisants dans la lutte contre les trafiquants de chair humaine qui font du profit sur les malheurs d'autrui. » - Phrase prononcée par le pape François lors du forum international « Migrations et paix » auquel participait Caritas Europa, le 21 février 2017

Les crises humanitaires, les catastrophes naturelles, les contextes instables, les situations de conflit liées à des violations flagrantes des droits de l'homme déclenchent souvent des déplacements forcés et des mouvements migratoires importants. Les enfants sont particulièrement vulnérables à la traite et à l'exploitation dans ces contextes, car ces déplacements créent une instabilité familiale et détruisent les structures communautaires. Appauvries, les familles vulnérables sont ciblées par les trafiquants qui promettent de dispenser une éducation ou une formation et en fait les exploitent : **travail forcé, exploitation sexuelle, mendicité, crimes, trafic d'organes.** D'autres mineurs sont forcés par leur propre famille de travailler dans des conditions d'exploitation ou soumis au **mariage forcé ou servile.**

Les mineurs non accompagnés ou isolés courent un risque accru de traite tout au long de leur voyage mais aussi dans des camps surpeuplés et en arrivant en Europe. Beaucoup disparaissent, certains sont exploités pour survivre ou retenus en captivité pour être échangés contre une rançon.

Au niveau européen, les trafics s'internationalisent. Il est fréquent de rencontrer des enfants qui malgré leur jeune âge ont déjà vécu dans plusieurs pays. Certains peuvent décrire des situations d'exploitation vécues dans ces différents pays. D'autres décrivent parfois des vies bien différentes d'un pays à l'autre. Il est cependant probable que les adultes qui exploitent ces enfants favorisent ses mouvements d'un pays à l'autre : soit par opportunisme criminel, soit par volonté de faire une pause dans l'activité criminelle devenue trop dangereuse pour eux dans un pays concerné. Cela renforce évidemment la vulnérabilité des enfants, puisque les liens positifs qu'ils peuvent parvenir à créer dans un pays, via les associations notamment, se délitent au fur et à mesure de ces mouvements. On observe aussi que les réseaux les plus organisés disposent parfois « d'équipes » présentes dans différents pays.

En juin 2017, le Secours Catholique – Caritas France, Caritas Albanie et Caritas Kosovo, Caritas Europa et Caritas Internationalis ont présenté au Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU à l'occasion du rapport de la Rapporteuse Spéciale contre la traite de l'ONU, Maria Grazia Giammarinaro, 7 propositions pour lutter contre la traite des enfants dans ces contextes.

Nous demandons à toutes les parties d'assumer leur responsabilité légale et morale afin que tous les enfants, soient à courte échéance libérés de toute traite ou exploitation et vivent dans un environnement favorable.

1 - Rendre visible ce phénomène caché pour le combattre

Les enfants à risque et ceux victimes de traite restent trop souvent invisibles. La sensibilisation à la traite doit être renforcée dans le grand public, les entreprises, à l'école, auprès des professionnels de l'enfance. Les processus d'identification doivent être précisés.

2 - Aider les enfants à risque et ceux victimes de traite à se reconstruire

Lorsqu'ils sont identifiés, ils doivent faire face à la discrimination, à la stigmatisation, au manque d'assistance et de soutien à la réintégration alors qu'ils nécessitent une aide globale : sociale, santé, hébergement, éducation, administrative, juridique ...

Les besoins physiques et psychologiques spécifiques des enfants victimes de traite restent souvent insatisfaits, compromettant leur développement à long terme.

3 - Etablir un statut de victime sans criminalisation des enfants

Encourager les autorités à considérer les enfants exploités en vue de commettre des délits comme des victimes et non des délinquants.

4 - Donner un représentant légal pour chaque enfant, garant de l'application des droits de l'enfant dans le cadre du droit commun : pas de sous-droits

Nous sommes particulièrement inquiets pour les mineurs non accompagnés qui n'ont souvent pas de représentant légal alors qu'ils devraient avoir accès à une tutelle. Les tuteurs ou administrateurs ad hoc – quand ils existent – devraient être informés à toute étape de la procédure

5 - Permettre l'accès à des interprètes quand cela est nécessaire

Les Etats devraient être plus attentifs à ces questions et s'assurer que les services qui représentent les mineurs aient accès à des interprètes.

6 - Développer des formations pour les professionnels et bénévoles sur la traite des enfants

La formation de tous les professionnels et bénévoles concernés (éducation, police, justice, travailleurs sociaux...) devrait être revue et systématisée pour renforcer les capacités de tous.

Société civile et institutions doivent impérativement collaborer davantage dans ce domaine.

7 - Ouvrir les politiques d'immigrations

Les politiques de migration restrictives et exclusives conduisent à une protection inadéquate pour les migrants en général et les mineurs en particulier. L'Europe a de nombreux outils pour humaniser ses politiques migratoires et contribuer à stopper la traite des êtres humains, tels que les visas humanitaires, la réinstallation, le parrainage communautaire, les couloirs humanitaires et le regroupement familial.

Le réseau Caritas Europa, avec ses membres, s'engage à poursuivre son action aux niveaux local, national, continental et international.